



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

SOMMAIRE DU BIR N°26 DU 14 Avril 2020

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	2
PERSONNELS DE DIRECTION : DIRECTEURS ADJOINTS CHARGÉS DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ.....	2
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON	4
RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON-RENTRÉE 2020 (SECONDE CAMPAGNE) DIPE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	4

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

PERSONNELS DE DIRECTION : DIRECTEURS ADJOINTS CHARGÉS DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

BIR n° 26 du 14 avril 2020

Réf : DE1

I- MOUVEMENT DES DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Je vous prie de trouver, ci-dessous, quelques éléments d'information concernant le mouvement académique et le mouvement inter-académique des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté. Les imprimés relatifs au mouvement intra-académique sont téléchargeables en annexe 1.

1 - Les candidats à une mutation doivent, sauf cas exceptionnel, avoir exercé au moins 3 années consécutives dans leur poste.

2 - Dates limites de transmission des demandes:

a) Mouvement académique :

Envoi à la DSDEN, sous couvert hiérarchique : **27 mai 2020**

Envoi au rectorat : **05 juin 2020**

b) Mouvement inter-académique :

Pour plus d'informations, se renseigner auprès des académies concernées.

3 – Candidatures en établissement REP+

Les personnels souhaitant candidater sur les postes en collège REP+ doivent adresser aux chefs d'établissement concernés une fiche de candidature (voir annexe 2) qu'ils enverront pour copie aux services du **rectorat – DE1**, avant le **27 mai 2020**.

Les chefs d'établissement organiseront les entretiens avant le **15 juin 2020** date à laquelle ils feront connaître leurs propositions aux services académiques.

Attention :

- Si le candidat retenu exerçait déjà les fonctions de directeur adjoint de SEGPA dans un autre établissement, il convient qu'il complète son dossier de mutation (annexe 1). Son poste sera alors ajouté à la liste des postes vacants.
- Si le candidat retenu n'exerçait pas les fonctions de directeur adjoint de SEGPA au cours de l'année scolaire 2019-2020 en qualité de titulaire, il convient qu'il présente un dossier d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs adjoints de SEGPA (voir annexe 2 et 3).

Je vous rappelle par ailleurs que, dans le cadre du mouvement, d'autres postes de directeur adjoint de SEGPA sont susceptibles d'être vacants si un directeur adjoint de SEGPA en établissement REP+ venait à obtenir satisfaction. Les candidats intéressés par une affectation sur ce type de poste peuvent donc élargir leur candidature en conséquence.

Le recrutement en établissement REP+ ne dispense pas les candidats de remplir les conditions requises pour exercer les fonctions de directeur adjoint de SEGPA soit :

- Etre titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée – DDEEAS,
- Etre âgé de 30 ans au moins au 1^{er} janvier 2020,
- Justifier de 5 années de service en qualité de titulaire au 1^{er} janvier 2020.

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, merci de vous adresser au bureau DE1 - Tél : 04.72.80.62.04 / courriel : de1@ac-lyon.fr

II - LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020

Peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude les personnels enseignants ou de direction titulaires du **diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**, âgés de 30 ans au moins et justifiant de 5 années de service en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps au **1er janvier 2020**.

CALENDRIER:

Envoi à la DSDEN, sous couvert hiérarchique :
Envoi au rectorat :

27 mai 2020
05 juin 2020

Les imprimés nécessaires sont téléchargeables en annexe 3.

Dans le cas d'une demande d'inscription sur la liste d'aptitude dans une autre académie, il convient de prendre contact avec le rectorat de l'académie concernée.

III - POSTES VACANTS A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020

a) Mouvement académique:

AIN :

BOURG EN BRESSE	Collège	Victoire Daubié (0010988U)
GEX	Collège	Georges Charpak(0011012V)
JASSANS-RIOTTIER	Collège	Léon-Marie Fournet (0011195U)
MEXIMIEUX	Collège	Vaugelas(0010054D)
MIRIBEL	Collège	Anne Franck(0011102T)
VALSERHONE	Collège	St Exupéry(0011334V)

RHÔNE :

DECINES-CHARPIEU	Collège	Georges Brassens(0692158W)
VILLEURBANNE	Collège	Des Gratte-Ciel Môrce Leroux (0692156U)
VILLEURBANNE	Collège	Louis Juvet (0693128A)
SAINT FONTS	Collège	Alain (0692413Y) – REP+
RILLIEUX-LA-PAPE	Collège	Paul Emile Victor (0692161Z) – REP+
VENISSIEUX	Collège	Elsa Triolet (0692344Y) – REP+
NEUVILLE	Collège	Jean Renoir(0691780K)
LYON 3 ^{ème}	Collège	Professeur D'argent (0692864N)
LYON 8 ^{ème}	Collège	Henri Longchambon (0692341V) - REP+
LYON 9 ^{ème}	Collège	Victor Schœlcher (0691672T) - REP+

b) Mouvement inter - académique :

Se renseigner auprès des rectorats concernés.

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, merci de vous adresser au bureau DE1 - Tél : 04.72.80.62.04 / courriel : de1@ac-lyon.fr

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON-RENTRÉE 2020 (SECONDE CAMPAGNE) DIPE- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BIR n°26 du 14 avril

Réf : institut d'études politiques de lyon

La seconde campagne de recrutement des enseignants du second degré à l'Institut d'études politiques de Lyon couramment appelé Sciences Po Lyon pour la rentrée 2020 se déroulera du 17 mars 2020 à 10 h (heure de Paris) au 24 avril 2020 à 16 h (heure de Paris).

La fiche de poste est consultable en fin de BIR, ainsi que sur le portail « GALAXIE-VEGA » (<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>).

La procédure de dépôt des candidatures est entièrement dématérialisée sur « GALAXIE-VEGA ». Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Direction des Ressources Humaines en contactant, par mail : DRH@sciencespo-lyon.fr

Informations sur le site Internet de Sciences Po Lyon : <https://www.sciencespo-lyon.fr/sciences-po-lyon/recrutement>

Référence : note de service n° 2019-102 du 15 juillet 2019 du BOENJ/BOESRI.

Calendrier des opérations :

Ouverture de l'application GALAXIE-VEGA pour dépôt des dossiers de candidature	17 mars 2020 à 10 h 00 (heure de Paris)
Clôture des candidatures sur l'application GALAXIE-VEGA	24 avril 2020 à 16 h 00 (heure de Paris)
Ouverture de GALAXIE-VEGA permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	Du 16 juin 2020 à 10 h (heure de Paris) au 24 juin 2020 à 16 h (heure de Paris)
Affichage des résultats sur l'application GALAXIE	Vendredi 26 juin 2020